

BILAN DE LA CONCERTATION

PLU approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 16 novembre 2021

Modification simplifiée approuvée par délibération du Conseil Municipal en date du 7 février 2023



REÇU EN PREFECTURE

le 17/05/2024

Application agréée E-legalite.com 99_DE-091-219104619-20240514-CM330592024



Introduction

REÇU EN PREFECTURE le 17/05/2024

Application agréée E-legalite.com 99_DE-091-219104619-20240514-CM330592024

Le PLU de la Commune d'Ollainville a été approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 16 novembre 2021.

Par délibération en date du 28 mars 2023, le conseil municipal de la commune d'Ollainville a engagé la procédure de modification de son Plan Local d'Urbanisme.

Cette modification vise l'ouverture à l'urbanisation de la zone à urbaniser Rue Gay Pigeon, et ce dans le but de finaliser l'urbanisation de ce quartier en le densifiant, l'organisant et le structurant dans le respect de l'OAP 1.3 du PLU.

Par délibération du 19 décembre 2023, le conseil municipal décide de confirmer l'intérêt d'engager la procédure de modification du PLU n°1, de réaliser une évaluation environnementale et d'organiser une concertation publique.

L'arrêté n°ARRURB202403 du 15 janvier 2024, portant ouverture de la concertation du public, a déterminé les dates et rappelé les modalités de la concertation préalable.

La concertation s'est déroulée du lundi 12 février 2024 jusqu'au 19 avril 2024 inclus (17 h 00)

La commune s'engage à :

- Diffuser un avis au public, en Mairie, sur les panneaux d'affichage administratifs de la Commune, sur le site du projet, sur le site internet de la Commune et dans 2 journaux locaux, afin de faire connaître l'organisation et les modalités de la concertation,
- Mettre à disposition un dossier de concertation présentant les objectifs et les caractéristiques principales du projet sur le secteur Rue Gay Pigeon,
- Permettre à chacun de faire part de ses observations via un registre public du recueil d'observations, une adresse postale et une adresse électronique,
- Produire et diffuser le bilan de la concertation.



REÇU EN PREFECTURE le 17/05/2024

Application agréée E-legalite.com 99_DE-091-219104619-20240514-CM330592024

La concertation avec les habitants a été mise en œuvre du lundi 12 février 2024 jusqu'au 19 avril 2024 inclus (17 h 00).

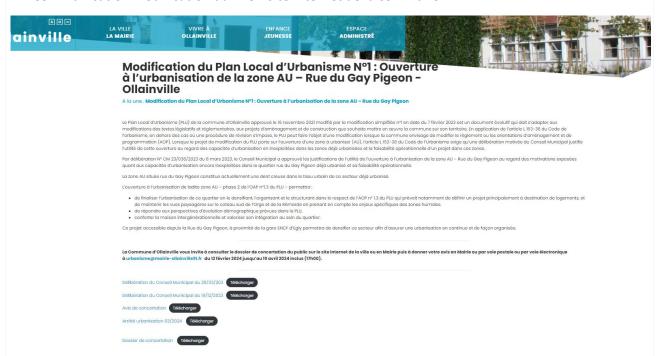
- Une page dédiée à la modification du PLU a été mise en place, incluant la mise à disposition des délibérations, l'arrêté portant ouverture de la concertation du public, l'avis de concertation, ainsi que des éléments de présentation des évolutions.
- Un article annonçant l'ouverture de la concertation et détaillant ses modalités a été publié sur le site de la ville.
- Une parution dans Le Républicain annonçant la concertation préalable a eu lieu le 11 janvier 2024. L'avis de concertation préalable est paru dans le Républicain et le Parisien le 25/01/2024 ainsi que la mention de l'affichage de l'arrêté ouverture portant de la concertation du public dans Le Républicain.
- Un dossier de concertation est également disponible en mairie.
- Un registre public recueil d'observations a été ouvert, ainsi qu'une adresse postale et une électronique dédiées aux contributions du public.



REÇU EN PREFECTURE le 17/05/2024

Application agréée E-legalite.com 99_DE-091-219104619-20240514-CM330592024

Communication modification du PLU - site internet de la commune



Venir à Ollainville



REÇU EN PREFECTURE

le 17/05/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-091-219104619-20240514-CM330592024

Publication du 11/01/2024 dans journal « Le Républicain »





RECU EN PREFECTURE

le 17/05/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-091-219104619-20240514-CM330592024

Publication du 25/01/2024 dans journal « Le Républicain »

Le Républicain

Annonces Légales

Jeudi 25 janvier 2024 - 41

Modifications

IDEAL LAVERIE

Société à responsabilité limitée transformée en société par actions simplifiée Au capital de 1 000 €

Siège social : 8 rue d'Angoulème 91100 CORBELLESSONNES 793 013 962 RCS EVRY

ANS DETRANSFORMATION
Salon ASE du (Infra?vzzz, Tassembios des associés, statuar dans les conditors privace par Tartisé L.227-3 du Code de Commerce, o décide la Paradomation de Ecolégia en occidente de la Code de Commerce, o décide la restandament de la Code de Code de Commerce, o décide la restandament de la Code de l

La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demourant inchangées.

Le capital social resta foté à la somme de 1 000 euros.

de i 000 aure.

Immerisaire das actions: La cassion d'actions au poét d'associée ou de tiers dei itera deut être autreisa per la Sociét.

Sous as nouvelle forme de SAS, la Société et déligée et de la Caprelle, la Caprelle d'actions: Mine Nased ALLOUT demantent 12 nue de la Caprelle, la Caprelle de Caprelle, la Caprelle de Caprelle, la Caprelle de Cap

Directeur Général : M. Mohand LLCUT demeurant 12 rue de la Cognette, 91450 ETIOLLES.

PETIPRIX

SAFIL au capital de 8 000 € 2-3 place de la Treille 91350 GRIGNY RCS EVRY 524 585 314

Suite AGE du 01/01/2024 et à compter de ce jour, transfert du sège social au Prue du Ravin, P1950 GHIGNY, nouveau gérent : M. Mezé MAAROUFI, 9 rue du Ravin, P1950 GRIGNY, en remplacement de M. Yanis MAAROUFI démissionnaire.

SYNOPSIS TECHNOLOGIES

SA au capital de 1 000 000 € 7 AVENUE DE NORVEGE ZAC COURTABOEUF 91140 VILLEBON-SUR-YVETTE RCS EVRY 423 220 780

L'assemblée générale du 19/12/2023 en commé à compter du 19/12/2023 en qualité de commissión aux comptes du bien PCA CONSELS, SAS su capital de 107 500 euros, ayant son siège so-cal 11 RIUL LAGIGER, 7507 PARIS, immatricatée sous le n°400 335 535 au ROS PARIS, en meglacement de SARL SOREDO.

Mention : RCS EVRY.

CA BUSINESS CREATIV

SASU au capital de 100 € 58 rue de Ponfrieu RCS PARIS 920 498 925

Suis AGE du tri brivaces at à complete de ce jour, nouvel chiet : Saisse information de la complete de ce jour, nouvel chiet : Saisse information de la protessor de services relatifs à la orisition, su tronscennement et de de valoppement d'une entreprise anisande de valoppement d'une entreprise anisande que commerciale, qualque soit as la la comparciale, indicate a des la comparciale, analegare de la suivi de guellon, asseitance au diseitapement commandia, estatura au debeugbernent commandia, estatura de la comparcia CEC IMA, CDI et Gerlle, trensfert de la sign codal au 3r se Julea Guesda, printipa la CEC IMA, CDI et Greite, trensfert de la sign codal au 3r se Julea Guesda, printipa INS-ORANIGE.

Président : Mine LARTIK Sitem, 117 avenue Carnot, 91800 SAVI-GNY-SUR-ORGE

Immetriculation au RCS d'EVRY

FCB CONSTRUCTION

SASU au capital de 1 000 € 40 rue Jean Le Rond d'Alembert 1000 ALBI RCS ALBI 839 851 532

Suite AGE du 16/01/2024 et à compter de ce jour :

Transfert du siège social au 8 rue Di-derot, 91350 GRIGNY

Nouveau président : M. NANOV Valeri 64 rue du Landy, 93300 AUBER-VILLIERS, en remplacement de M. YUCE Aytac demissionnaire.

Radiation au RCS dALBI et immatricu-lation au RCS d'EVRY

E.F.B

SAS au capital de 8 000 € 41 bis rue de la Montagne des Glaises 91100 CORBBLESSONNES RCS EVRY 962 073 302

Suite AGE du 21/12/2023 et à compter de ce jour, transfert du siège social au 1 avenue de la Liberté, 77/30 MONTE-RAULTFAULTYONNE

Immetriculation au RCS de MELUN

Insertions Diverses

AVIS ALI PUBLIC

COMMUNE DE BIEVRES

PROCES VERBAL PROVISOIRE -PROCEDURE D'ETAT D'ABANDON Manifeste de Propriete

Demier propriétaire connu : SARL FIDUCIAIRE DES MARQUES ET MODELES - Madame Oévia OHANA VALERE

VU la code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2243-1 et suivants ;

VU le diagnostic de la qualité des sols des eaux souterraines du 22 octobre

VU l'étude de pollution des sols en date du 24 mars 2014 annexée ; VU les fiches immeubles délivrées per Direction Générale des Finances Pu-fiques le 25 juillet 2023 annexées ;

VU l'état de situation du recouvrement des taxes foncières délivré par le Direc-tion Générale des Finances Publiques le 25 octobre 2023 annexé ;

VU l'extrait INFOGREFFE en date du 05 décembre 2023 avenue

VII la relevé da propriété du 18 dé-mbre 2023 annece : JE soussignée, Anne PELLETIER - LE BARBIER, Maire de Biévres :

saktiticht, iliane de Bièvres;
CERTIFIE QUE la bud 18 décembre
2023 à 19h0, je ne suis rendus ce jour
au Chamin de la Sygnie - Liseuit de la
Cournandire - à BEVIPES (1975), sur
le terrain cadestré section D' numèros
155 et 29h, pour constater l'état d'abandon des liseux;

don des lisux;

OLIE jisi observé un expece acculié et pollus de d'iterants matineus sur la moite de d'iterants matineus sur la moite de la companie de la c années aucun cocupant ;

annese aucun cocupant; OUE jai observé à l'entrée du site une zone en inche, délimitée per un merine at jondhée d'ordures ménagères et de dé-chets verts; QUE l'on y trouve également de larges delles de bêten (anciennes tondations ?) plus ou moins brisées et déscriminées.

O/I/EN pinistrant un pau plus pro-tondiment sur le terrain et appropriant l'accentrale du librarent discheribier ain en nuine, on observe les pramient dis-chets issus de l'amoien etabler moisser à a ciel ouvert, autent articule sous le tra-quén manageant : des prisus, des tibles de carrossaine, des pièces micaniques du tutte sorte, des matières plantiques de l'une sur les des presents des (CIRII L'accident des micros des platifications).

diverses, etc.; CUMJ d'ori des mines des bitiments jung la l'intérieur de celles-ci la présence de dichets cort de legon inportants, qu'il d'agiese de déchets proverent pro-bablement de labair mécanique que de l'arcien segust cu de diprits europes (lactromisage, déchets vert, déchet de chartes, plantiques, etc.) dechet de chartes, plantiques, etc. OUE ces constatations sont illustris per loss planches photographiques portes surrappor

QUE pour faire cesser l'état d'aban-don, il s'agirant :

D'évacuer l'ensemble des déchets ; De procéder aux opérations de dépolution nécessaires au regard du diagnostic de 2007 et du rapport 2014 suevisés;

De sécuriser les fieux, notamme les bétiments en ruine en procédant s besoin à leur démotition et à l'évacustic

COMMUNE DE NOZAY

Prescription de la modification simplifiée n°1 du PLU de NOZAY

Par Amiela n'2004-10 en data du 15 janvier 2004, Monsieur le Maire de Noray à present le modificación en prisis n'16 di Para Local d'Utbansieu (Pall) de Noray en application de articles 1. 553 et autentará et R. 1534 et autenta du Code de Utbansieux Commenteratura n'electrica (Pall) de la companio del la compa



COMMUNE D'OLLAINVILLE

AVIS DE CONCERTATION PREALABLE

EN APPLICATION DE CARTICLE
R 19:1-19 DU CODE
DE L'ENVIPONIMENENT
MODIFICATION DU PLU N°
POUR CUVRIR A L'URBANISATION
LA ZONE AU
RUE DU GAY PIGEON

ARRETE ARRURB 2024/03 DU 16 JANVIER 2024

Objet de la concertation préalable

Objet de la concentation parà la bla La concentation présides porte sur l'autorise à la concentation présides porte sur l'autorise à la fundament de la fait de la Concenta de la fundament de l'autorise à l'autorise de l'Autorise d'Autorise de l'Autorise d'Autorise de l'Autorise d'Autorise de l'Autorise d'Autorise d'Autorise d'Autorise de l'Autorise d'Autorise rationnelle et v sein du quarte

Organisation de la concertation préalable

La concertation préalable est orga-nisée par la Commune d'Olaimville, personne publique responsable, re-présentée par son Maire, Jean-Michel DIRAUDEAU.

Durée de la concertation préalable

La concertation préalable se dérouless du 12 février 2024 au 19 avril 2024 inclus (17h00).

Modalités de la concertation préa-lable

1. Information du public Avis dans la presse

Affichage en Mairie, sur les panneaux d'affichage administratif de la Commune, sur le site du projet et sur le site informat de la Commune

de la Carmunie - Le dossier du projet sen terru à la deposition du public à la maria d'Ulbani-ville - Sarrice Ulbanisme - P. Rue de la Maria - 91540 CLL ARVILLE, sue jours et hourse habitable d'ouvernir à l'ex-option des surredir, des vecanress sons laire, journ himbale d'ouvernir à l'ex-option des surredir, des vecanress de la projet la l'entre se qu'antier in la maria d'Ulbani-la l'alfretate a université la l'entre d'Ulbani-la l'alfretate a université la l'entre d'Ulbani-la l'alfretate a université l'autre d'ulbani-la l'alfretate université l'autre d'ulbani-la l'alfretate université l'autre d'ulbani-la l'alfretate université l'autre d'ulbani-la l'autre d'ulbani-la l'alfretate université l'

Ce dossier sera constitué au fur et à mesure de l'avancement des études. 2- Réflexion collective

2- Rélission collective
Perdent la durie de la concertation, checun poum him part de ses observations : soit en les concertation, checun poum him part de ses observations : soit en les conceptant sur le capitre déposé à la mainé d'Oblandia - Service Oblandia - Service -

Billan.
Un bilan de la concertation sera établi
per la Conseil Municipal préalablement
a fanguite publique et sam public sur le este internet de la Marie puis eur le GEOPORTAIL DE L'URBANISME.



COMMUNE D'OLLAINVILLE

APRÈTÉ PORTANT OUVERTURE DE LA CONCERTATION DU PUBLIC MODIFICATION DU PLU Nº1 POUR OUVRIR A L'URBANSATION LA

ZONE AU - RUE DU GAY PIGEON

Par anisis n° ARRURB 2004/03 on date du 15 janvier 2004, Monsieur lo Maine d'Ollamville a touvert la concertaine presiable et à lixer sea modalitée pratiques. La concertation préablée et decidement du hardi 12 évaire 2004 jusqu'au 19 avral 2004 inclus (17500). Cet amété est affiché en Mairie et sur le site internet de la commune pendant

Nous vous offrons la possibilité d'insérer

vos annonces sur les départements :

• Paris (75)

- Seine-et-Marse (77)
- Yvelines (78)
- Hauts-de-Seine (92) • Seine-Saint-Desis (93)
- Val de Marne (94)
- Val d'Oise (95)
- Oise (60) • Et tous les autres départs

101. : 01.69.06.87.00 بالمسمع والثام والسطا

Le Républicain



Une solution pour vous faciliter le travail au quotidien!

Un service de saisie de vos annonces légales en ligne 7j/7, 24h/24 vous est proposé, dans des conditions d'utilisation optimales et simplifiées aux meilleurs tarifs.

Les + :

✓ Des formulaires préétablis afin de vous guider dans la création de vos annonces;



✓ Prévisualisation instantanée et devis immédiat ; 🕔

✓ Système de paiement sécurisé par carte bancaire :

✓ Téléchargement immédiat de l'attestation de parution ;

✓ Parution dans le journal habilité à publier les annonces légales ;

✓ Envoi du justificatif de parution.

Pour cela rendez-vous sur le site internet :

legales.le-republicain.fr Contactez-nous par mail

à l'adresse suivante : al@le-republicain.fr ou par téléphone au 01,69,36,57,10



REÇU EN PREFECTURE

le 17/05/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-091-219104619-20240514-CM330592024

Publication du 25/01/2024 dans journal « Le Parisien»





REÇU EN PREFECTURE

le 17/05/2024

Application agréée E-legalite.com 99_DE-091-219104619-20240514-CM330592024

Registre de recueil des observations

Commune o' ollaimille (91340) Presecture | Depostement: Essone (91). cheqistre de concertation du public recall à Chodification du PU mous pour Ouvrir à l'urbanisation la 30ne AU. Rue Arrête d'averture de la correstation mon ARRURB 2024103. du 15/01/2024 Concertation du public du (content hisosinois monsosisois r Direc de la concellation: 68 pos Registre de concerbation confectant 48 Soullo mon mobiles, coces et nowapher you to maire, destine a reject co observations du public ces deminions benney and is the objects for rise topps a m. le roire. 8 Rue de a noire. 91 340 Outinime @ maire - chamiles. gr



Traitement des contributions

REÇU EN PREFECTURE le 17/05/2024

Application agréée E-legalite.com 99_DE-091-219104619-20240514-CM330592024

LES CONTRIBUTIONS PAR THÉMATIQUE

LES CONTRIBUTIONS PAR THEINIATIQUE		
	Contributions des participants	Réponse de la commune et prise en compte dans le PLU
	HABITAT	
	Le projet met trop l'accent sur la construction de nouveaux logements, au point que ceux-ci deviennent le principal élément du paysage. Cette situation suscite des inquiétudes quant à la préservation de la biodiversité et au changement du paysage environnant.	Le zonage AU ainsi que les premiers éléments de programmation, notamment la destination habitat, ont été décidés lors de la révision du PLU approuvée le 16 novembre 2021 après la concertation du public lors de l'enquête publique. Par ailleurs, l'urbanisation de ce secteur répond aux besoins de la ville et des habitants, en particulier en ce qui concerne les logements.
		Enfin, l'OAP a été modifiée afin de garantir la bonne intégration paysagère du projet et la préservation de l'environnement.
	Des propositions d'alternatives à l'habitat classique pour des formes créant plus de lien social comme l'habitat participatif.	La demande est prise en note, cependant, la programmation sur ce secteur est conçue pour répondre aux besoins de la ville et des habitants, en particulier en ce qui concerne les logements sociaux.
		Par ailleurs, le projet inclut dans son périmètre une maison intergénérationnelle et prévoit de l'intégrer au quartier.
	Une contribution demande que les parcelles AK 272 et AK131, reclassées en espace naturel par la modification, redeviennent constructibles « comme cela était prévu initialement » dans le	Une zone AU est une zone naturelle destinée à être progressivement urbanisée dans le cadre d'un aménagement d'ensemble.
	PLU. Selon la contribution, la proposition de reclassement de ces parcelles en espace naturel n'est pas justifiée car la partie sud dispose déjà d'une bande verte de 50 mètres entre la limite de ces parcelles et la lisière et d'une zone verte boisée à l'est du chemin des Buchettes.	Depuis la révision, le projet a évolué. Le périmètre de cet aménagement ne concerne plus toute la zone AU prévue initialement au PLU. Par ailleurs, dans le cadre de la loi climat et résilience, plus précisément l'objectif de zéro artificialisation nette, il est attendu des communes une sobriété en termes d'extension sur les espaces naturels. Ainsi, les parcelles concernées par le



reclassement, n'étant pas indispensables à la réalisation du projet et faisant partie d'une entité naturelle plus vaste, doivent, dans une optique de modération de la consommation de l'espace, retrouver leur état initial, c'est-à-dire naturel.

Traitement des contributions

REÇU EN PREFECTURE le 17/05/2024

Application agréée E-legalite.com 39_DE-091-219104619-20240514-CM330592024

LES CONTRIBUTIONS PAR THÉMATIQUE

Contributions des participants

Réponse de la commune et prise en compte dans le PLU

CIRCULATION ET STATIONNEMENT

Les rues comme le Chemin Vert et la Rue du Gay Pigeon sont déjà étroites, ce qui engendre des difficultés de circulation et de croisement.

La capacité des infrastructures existantes estelle suffisante pour supporter le flux accru de population découlant de l'urbanisation de la zone AU?

Le projet est encadré par une OAP. Cet outil permet de prévoir une restructuration de la rue du Gay Pigeon.

En outre, le développement de circulations douces permettra d'inciter les habitants à utiliser les modes doux et ainsi limiter l'utilisation de la voiture.

Enfin, sur la départementale D152, il y a des arrêts de bus. Le site est à proximité directe de la gare d'Égly. Il est donc à proximité de transports en commun, ce qui permet de faciliter le report modal et la limitation des émissions de GES liées aux déplacements.

Des interrogations et des propositions sont soulevées concernant le traitement de la circulation interne. La concertation met en évidence le désir d'instaurer développement d'un quartier apaisé et de favoriser le partage des voies entre les différents modes de déplacement, qu'ils soient motorisés ou doux.

Cette contribution est prise en note. Cependant, I'OAP prévoit déjà développement de voies de circulation douces et actives au cœur du site, notamment en privilégiant leur localisation et la restructuration de la rue du Gay Pigeon.

Le stationnement dans la commune est un enjeu majeur, notamment en ce qui concerne l'accès aux commerces. Comment envisager la gestion du stationnement avec l'arrivée de la nouvelle population?

Le projet prévoit du stationnement perméable sur site pour les habitants, ce qui permettra de répondre localement aux besoins.

Le projet « rue du Gay Pigeon » se situe à proximité immédiate du cœur de ville commerçant. De fait, en matière de besoin en stationnement, l'impact de l'arrivée des nouvelles populations sera réduit.



Traitement des contributions

REÇU EN PREFECTURE le 17/05/2024

Application agréée E-legalite.com 99_DE-091-219104619-20240514-CM330592024

LES CONTRIBUTIONS PAR THÉMATIQUE

Contributions des participants	Réponse de la commune et prise en compte dans le PLU	
CADRE DE VIE		
Souhait de plus de mixité fonctionnelle du projet afin qu'il ne se réduise pas à un simple quartier "dortoir" .	Cette contribution est prise en note. Cependant, l'OAP initiale, issue de la révision du PLU approuvée en 2021 prévoyait déjà la réalisation d'une nouvelle offre de logements	
Des propositions sont formulées, telles que : • Inclure quelques activités professionnelles.	ayant fait l'objet d'une concertation tout le long de la procédure et d'une enquête	
Créer un tiers-lieu.	publique.	
	Aujourd'hui, la commune doit répondre à un besoin de logements et ne souhaite pas inclure de l'activité économique à ce projet.	
Les contributions relèvent un manque d'espaces verts et de nature. Une proposition est notamment faite pour développer des espaces de stationnement perméables.	L'OAP qui encadre le projet permet de garantir la qualité paysagère de l'opération. En effet, cet outil fixe des principes d'aménagement paysagers et de préservation de l'environnement, ainsi qu'une prise en compte fine de la topographie et des zones humides au sud.	
	De plus, il est prévu le développement de lisière paysagère en limite de site pour favoriser l'intégration harmonieuse du secteur dans son environnement.	
	Par ailleurs, la modification du PLU permet d'imposer un minimum de 30% du terrain en espace de pleine terre.	
	Concernant les espaces de stationnement, l'OAP prévoit déjà leur perméabilité (pavés drainants ou gravillons).	
La zone non constructible sous la ligne électrique pourrait être valorisée sous forme d'une coulée verte.	Cette contribution est prise en note. Cependant, pour répondre aux besoins, il est nécessaire de conserver ces espaces en stationnement perméable. L'OAP prévoit néanmoins un traitement paysager de ces espaces.	



Conclusion

REÇU EN PREFECTURE le 17/05/2024

Application agréée E-legalite.com
99_DE-091-219104619-20240514-CM330592024

55_DL-051-21510+015-202+0514-0055055202-

La concertation a permis d'informer le public sur les évolutions concernant l'ouverture à l'urbanisation de la zone AU « Rue du Gay Pigeon », notamment via les affichages, les publications sur le site internet et dans la presse locale.

Le dossier de concertation a été mis à disposition en Mairie et sur le site internet de la commune. Durant la période de concertation préalable, toutes les personnes intéressées pouvaient communiquer leurs observations sur le registre de concertation du public, par voie postale et par messagerie électronique.

Au cours de cette concertation préalable:

- Aucun courrier n'a été reçu.
- Deux personnes sont venues en Mairie pour consulter le dossier mais n'ont pas déposé d'avis dans le registre.
- Deux observations ont été recueillies par voie électronique et ont été insérées dans le registre de concertation papier. L'une d'entre elles a été recueillie après la clôture de la concertation.
- Une observation a été recueillie sur le registre de concertation papier.

Le présent bilan des observations émises par le public sera présenté au conseil municipal afin qu'il en prenne connaissance et l'approuve.

Les demandes particulières des habitants ont été étudiées. Certaines demandes sont déjà prises en compte dans le cadre de cette modification. En synthétisant les contributions reçues, celles-ci se concentrent principalement sur **trois sujets** :

- La place de l'habitat dans la commune et sa diversité dans le projet;
- La préservation d'un cadre de vie agréable (création d'espaces verts ; mixité fonctionnelle...).
- Les préoccupations concernant le stationnement et la circulation interne.

Les participants à la concertation ont eu l'occasion de contribuer à la modification du projet de PLU en apportant leurs observations sur différents aspects du projet.

Le bilan de la concertation est globalement positif, car elle a permis de faire remonter certains besoins dans le cadre de ce projet de modification du PLU.

Cependant, certaines observations ou demandes n'ont pas pu être prises en compte, notamment celles qui ne répondaient pas aux objectifs d'intérêt général ou aux orientations définies dans le PADD (projet fléché pour du logement uniquement).

Ces observations ne remettant pas en question les orientations et objectifs poursuivis par la commune et la concertation préalable sur le projet de modification du PLU n°1 s'est déroulée dans le respect des modalités fixées par l'arrêté du Maire du 15/01/2024. Il convient donc de dresser un bilan favorable, de poursuivre les études et de confirmer l'intérêt de ce projet.

